

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-201 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S1-S2 année et diplôme intermédiaire de maîtrise)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée

Parcours :

- **Données : Algorithmes, Traitement et Analyse (DATA)**
- **Information et Mobilité : leurs Programmations, leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes (IMPAIRS)**
- **Langage et Programmation (LP)**
- **Master Parisien de Recherche en Informatique (MPRI)**

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 12 octobre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours :

- **Données : Algorithmes, Traitement et Analyse (DATA)**
- **Information et Mobilité : leurs Programmations, leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes (IMPAIRS)**
- **Langage et Programmation (LP)**
- **Master Parisien de Recherche en Informatique (MPRI)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
ZIELONKA	Wieslaw	PU	Université de Paris	Responsable M1	Président
CARTON	Olivier	PU	Université de Paris	Responsable parcours MPRI	Président suppléant
LAROUSSINIE	François	PU	Université de Paris	Responsable de L3	membre
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université de Paris		membre
GHEERBRANT	Amélie	MCF	Université de Paris	Responsable M2 DATA	membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-202 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S1-S2 année et diplôme intermédiaire de maîtrise)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée

Parcours :

- **Cryptographie et Sécurité (double master)**
- **Sciences des données (double master)**

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours :

- **Cryptographie et Sécurité**
- **Sciences des données**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
MOLIN	Pascal	MCF	Université de Paris		Président
LAROUSSINIE	François	PU	Université de Paris	Co-responsable du parcours « Cryptographie-Sécurité »	Président suppléant
BOUCHERON	Stéphane	MCF	Université de Paris		membre
DELPORTE	Carole	PU	Université de Paris	Co-responsable du parcours « Sciences des données »	membre
FATHI	Max	PU	Université de Paris		membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-204 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S1-S2 année et diplôme intermédiaire de maîtrise)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée
Parcours : Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours : **Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
FEREE	Hugo	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président
HABERMEHL	Peter	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président suppléant
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université de Paris		membre
ZIELONKA	Wieslaw	PU	Université de Paris	Responsable M1	membre

() Il doit comprendre au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences*

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-205 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S1-S2 année et diplôme intermédiaire de maîtrise)
Mention : Informatique
Parcours : Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique**

parcours : **Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
FEREE	Hugo	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président
HABERMEHL	Peter	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président suppléant
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université de Paris		membre
ZIELONKA	Wieslaw	PU	Université de Paris	Responsable M1	membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,


Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-206 du 09 décembre 2021

**Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)**

Mention : Informatique fondamentale et appliquée

Parcours :

- **Données : Algorithmes, Traitement et Analyse (DATA)**
- **Information et Mobilité : leurs Programmations, leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes (IMPAIRS)**
- **Langage et Programmation (LP)**

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 12 octobre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours :

- **Données : Algorithmes, Traitement et Analyse (DATA)**
- **Information et Mobilité : leurs Programmations, leurs Algorithmes pour Internet, la Répartition et les Systèmes (IMPAIRS)**
- **Langage et Programmation (LP)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
TREINEN	Ralf	PU	Université de Paris	Responsable M2 et du parcours LP	Président
SANGNIER	Arnaud	MCF	Université de Paris	Responsable parcours IMPAIRS	Président suppléant
GHEERBRANT	Amélie	MCF	Université de Paris	Responsable M2 DATA	membre
FUCHS	Emmanuel	PAST	Université de Paris		membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-207 du 09 décembre 2021

Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)

Mention : Informatique

Parcours : Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique**

parcours : **Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
HABERMEHL	Peter	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président
FEREE	Hugo	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président suppléant
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université de Paris		membre
ZIELONKA	Wieslaw	PU	Université de Paris	Responsable M1	membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-208 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée
Parcours : Sciences des données (double master)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accordant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**
mention : **Informatique fondamentale et appliquée**
parcours : **Sciences des données**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
DELPORTE	Carole	PU	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Présidente
FAUCONNIER	Hugues	PU	Université de Paris		Président suppléant
GARRIGOS	Guillaume	MCF	Université de Paris		membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-209 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée
Parcours : Master Parisien de Recherche en Informatique (MPRI)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accordant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours : **Master Parisien de Recherche en Informatique (MPRI)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
CARTON	Olivier	PU	Université de Paris	Directeur	Président
LAPLANTE	Sophie	PU	Université de Paris	Directrice d'études du parcours - UP	Présidente suppléante
SCHAEFFER	Gilles	DR	École Polytechnique	Directeur d'études du parcours - Polytechnique	membre
AMARILLI	Antoine	MCF	Telecom		membre
DÜRR	Christophe	DR	Sorbonne Université		membre
GOUBAULT-LARRECQ	Jean	PU	ENS Saclay		membre
MARCHÉ	Claude	DR	INRIA Université de Saclay		membre
MINAUD	Brice	CR	INRIA		membre
RÉMY	Didier	DR	ENS Paris		membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-210 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée
Parcours : Cryptographie et Sécurité (double master)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accordant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**
mention : **Informatique fondamentale et appliquée**
parcours : **Cryptographie et Sécurité**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
LAROUSSINIE	François	PU	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président
FOUQUET	Mireille	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Présidente suppléante
LALET	Pierre	Ingénieur SSI	Extérieur		membre
MOLIN	Pascal	MCF	Université de Paris		membre
ROZIERE	Paul	MCF	Université de Paris		membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021
Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER

ARRETE 2021-SCIENCES-AR-211 du 09 décembre 2021
Relatif à la composition de jury de MASTER
(S3-S4 année et diplôme)
Mention : Informatique fondamentale et appliquée
Parcours : Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national du master ;

Vu les statuts d'Université de Paris, et notamment l'article 22, titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accordant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR Informatique en date du 2 novembre 2021 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury du master

Domaine : **Sciences, Technologie, Santé**

mention : **Informatique fondamentale et appliquée**

parcours : **Génie Informatique en Alternance (GÉNIAL)**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
HABERMEHL	Peter	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président
FEREE	Hugo	MCF	Université de Paris	Co-responsable du parcours	Président suppléant
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université de Paris		membre
ZIELONKA	Wieslaw	PU	Université de Paris	Responsable M1	membre

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université de Paris,



Alain ZIDER